

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 2014
COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille quatorze, le vingt-six du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT – Régine NEHLIG – Gilles CASTAIGNEDE – Sandrine CASINI – Jean-Paul DARSAUT – Corine LAFITTE – Ludovic PASTOR – Elodie GAUZERE – Didier LARTIGUE – Hélène DUPIN – Jean-Michel DOURTHE – Marie-Christine CAZENAVE – Patrick DANGOUMAU – Martine MATHIEU – Stéphane HOUILLERE – Dorothée TASTET

Absents : Sébastien LANIBOIS, ayant donné procuration à Ludovic PASTOR
Cédric BARROUILLET, ayant donné procuration à Elodie GAUZERE
Nadia FORTIN, ayant donné procuration à Corine LAFITTE

M^{me} Sandrine Casini est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 mai 2014, envoyé à chacun.

M. Patrick DANGOUMAU demande si sa proposition de rajout a été faite sur le procès-verbal, concernant certaines convocations non envoyées à la réunion Environnement du 21 mai 2014. M. le Maire précise qu'il a bien pris note que les convocations des commissions de Travail se feraient dorénavant par courrier, et non par mail, mais précise qu'il ne souhaite pas apporter de rectification au procès-verbal de la séance du 21 mai dernier. Il souligne que les comptes-rendus sont largement assez détaillés.

Le procès-verbal est mis au vote : il est approuvé avec 15 voix pour et quatre abstentions de Patrick DANGOUMAU, Martine MATHIEU, Stéphane HOUILLERE et Dorothée TASTET.

DÉLIBÉRATIONS :

Délibération portant sur l'approbation des travaux de l'Eglise : détails des travaux, estimation prévisionnelle et procédure à engager

M. le Maire informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif et aux diverses réunions de la commission Travaux, il convient de délibérer sur le lancement des travaux de rénovation de l'église.

M. le Maire donne le descriptif des travaux proposé par M. ESCOUBET, architecte :

1) Lot 1 Maçonnerie - Gros Œuvre

Réfection ancienne chaudière et sacristie.

Piochement enduit extérieur, remplacement de pierres de taille dégradées et réagrégé.

Enduit à la chaux (extérieur).

Vider cuve fuel et remplissage avec du sable.

Descentes Eaux pluviales et puisards en façade Sud.

Piochement des murs intérieurs à la chaux hydraulique.

Option anti capillarité

Injection après traitement de 10 cm sous pression jusqu'à saturation.

Murs enterrés jusqu'à 30 cm de profondeur.

Technique sur une hauteur de 2m à raison de 3 couches.

Option murs de clôture.

Piochement des enduits et enduits traditionnel à la chaux.

2) Lot 2 Charpente - Couverture

Dépose dalles, charpente et couverture sacristie et pose d'une charpente traditionnelle en chêne traité classe 3 et couverture tuiles canal à crochet rouge.

3) Lot 3 Zinguerie

Réfection dalle et zinc de la sacristie et du clocher.

4) Lot 4 Menuiserie - Bois

Remaniement bois extérieur (façade sud, nord et accès principal).

Mise en jeu et béquillage.

Changement porte extérieure/fenêtre sacristie.

Changement une porte de la sacristie, remplacement de portes des vestiaires et une porte au balcon intérieur.

5) Lot 5 Menuiserie et vitraux

Vitraux :

Restauration du vitrail d'entrée.

Réalisation d'une ouverture sur le vitrail de l'autel et celui de la nef.

Nettoyage des vitraux existants.

Ferronnerie :

Fourniture et pose main d'une courante sur les escaliers.

Pose de châssis grillagés à maille fine sur les meurtrières des combles et clocher, et sur imposte du vitrail de la porte d'entrée.

6) Lot 6 Electricité

Dépose de l'ensemble des luminaires.

Fourniture et pose de lampes fluo-compactes ou led, et d'un cordon lumineux sur l'autel.

Changement des blocs de secours.

Sonorisation : diffusion par 26 projecteurs de sons.

7) Lot 7 Carrelage

Carrelage de l'autel et du chœur.

8) Lot 8 Peinture

Extérieurs :

Menuiseries bois extérieurs.

Abats sons bois.

Main courante en fer forgé.

Croix haut de flèche.

Boiseries charpente bois.

Bandeaux.

Intérieurs :

Plafonds : 8 couches de chaux.

Lambris : 8 couches de lasures.

Murs sacristie, vestiaires et rangement.

Il donne, à titre indicatif, le calendrier prévisionnel des travaux à savoir :

- d'octobre 2014 à janvier 2015 : travaux intérieurs,
- de janvier à avril 2015 : façade Sud,
- d'avril à juin 2015 : façade Nord,
- de juin à août 2015 : façade Ouest,
- septembre 2015 : murs et clôtures.

M. le Maire informe ensuite l'assemblée du montant estimatif des travaux à savoir : 324 000 € HT ou 378 000 € HT avec options (traitement anti-capillarité et murs et clôtures).

M. le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de lancer une procédure adaptée avec appel à candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **Décide** la poursuite des travaux de rénovation de l'église,

- **Approuve** le calendrier prévisionnel des travaux,

- **Valide** le descriptif des travaux, ci-dessus énumérés, avec les choix suivants :

1-Choix de l'option anti-capillarité des murs et de réfection du mur de clôture, pour un montant estimatif de 373 000 € HT (retrait du lot carrelage pour un montant estimé de 5 000€ HT),

2- Mise en option du lot n°7 Carrelage pour l'intégralité du sol intérieur de l'Eglise.

- **Autorise** M. le Maire à lancer la procédure adaptée avec appel à candidatures,

- **Autorise** M. le Maire à engager tous les actes préparatoires du marché de rénovation de l'église.

M. le Maire explique que dans le cadre du marché adapté, les entreprises auront jusqu'au 11 juillet 2014 pour déposer leur candidature. Cette procédure permettra de faire un premier tri des entreprises par rapport à leurs références, sur des travaux similaires.

M. le Maire précise que le calendrier des travaux a été établi, en concertation avec M. l'architecte, pour respecter notamment les conditions d'attribution de la subvention DETR.

Cela conduira à un démarrage avant la fin de l'année.

L'intérieur de l'église devrait être achevé aux alentours du 15 décembre, pour permettre l'organisation des fêtes de Noël dans l'édifice.

M^{me} Dorothée TASTET demande le montant de la subvention. M. le Maire précise que le montant de la subvention est de 66 000 €.

M. Stéphane HOUILLERE dit qu'il est souhaitable de prendre l'option anti-capillarité car celle-ci empêchera le salpêtre de remonter. M. le Maire confirme que cette option est absolument nécessaire.

M^{me} Dorothée TASTET demande à quelle hauteur se chiffre les frais d'honoraires de l'architecte. M. le Maire précise que les frais de l'architecte s'élèvent à 8 % du montant des travaux.

M^{me} Dorothée TASTET demande quand se récupère la TVA pour ce type de chantier. M^{me} Sandrine CASINI précise que la TVA est récupérée l'année N+2.

M. Gilles CASTAIGNEDE rappelle que la Commune doit demander si le rattrapage d'un an reste possible. Il dit que le remboursement de TVA suite à la tempête Klaus a été possible sur deux années cumulées.

Délibération portant sur l'attribution d'une indemnité au receveur municipal

Le Conseil Municipal

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 précisant les conditions d'attribution des indemnités de conseil,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité,

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée de sa gestion,
- dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Robert Vaujour.

Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations

M. le Maire informe l'assemblée que suite au vote du Budget Primitif 2014, il convient d'attribuer une subvention aux diverses associations.

Avant de laisser la parole à M. Gilles CASTAIGNEDE, M. le Maire tient à remercier tous les participants de la commission Associations. En effet, le travail effectué auprès de toutes les associations a eu un écho très favorable. Il précise qu'il faudra poursuivre ce travail, notamment donner des réponses aux associations, et continuer à assurer le lien avec elles.

Il laisse, donc, la parole à M. Gilles CASTAIGNEDE, Adjoint au Maire en charge de cette commission.

Ce dernier précise la méthode de travail employée par la commission :

- Un questionnaire a été donné à chaque association.
- Il a été signalé aux associations qu'elles auraient toujours une place dédiée au sein du bulletin municipal et du futur site Internet. Dans cet espace dédié, chaque association pourra faire mention d'informations concernant ses activités, de l'agenda de ces manifestations et assurer la prospection de nouveaux adhérents, prospection très utile notamment pour les associations qui rencontrent des difficultés (nombre d'adhérents en diminution).
- Il ajoute que la commission Animation, Communication et Ve Associative a rencontré les associations présentes sur la commune et a réfléchi à une répartition des subventions.

M. Gilles CASTAIGNEDE dit que la commission n'a pas été chargée du suivi des aides indirectes mais seulement des aides directes. Il explique, qu'en commission, les propositions ont toutes obtenu l'unanimité pour l'attribution de subventions, sauf un avis défavorable pour une association (association la Muleta).

M. Gilles CASTAIGNEDE fait la différence entre les associations dites institutionnelles comme l'ADIL ou la Cuma et les associations locales de St-Perdon.

M. Gilles CASTAIGNEDE informe les membres du Conseil Municipal des travaux de la commission qui propose d'attribuer les subventions comme suit :

| ASSOCIATION | But/objet de l'association | Montant subvention |
|---|-----------------------------------|---------------------------|
| ADIL 40 | Information logement | 427 |
| CUMA | Matériel agricole | 120 |
| CLES | Emploi | 120 |
| COMICE AGRICOLE | Agriculture | 120 |
| COMITE DEPAT. TOURISME | Tourisme | 120 |
| PREVENTION ROUTIERE | Prévention risque routier | 300 |
| RESTOS DU COEUR | Aide alimentaire | 124 |
| ECOLE DE MUSIQUE (St Pierre du Mont) | Enseignement musical | 1610 |
| PG CATM | Devoir de mémoire | 250 |
| CLUB ESPOIR ET AMITIÉ | Organisation d'activité | 500 |
| FNATH | Représentants handicapés | 160 |

| ASSOCIATION | But association | Montant subvention |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| PENA LA MULETA | Animation taurine | 7500 |
| ACCA | Association communale chasse | 700 |
| LES AMIS DE ST ORENS | Promotion culturelle | 2000 |
| LES PETITS LUTINS | Financement activité enfants | 250 |
| SAINT PERDON SURF CLUB | Découverte et pratique | 600 |
| TENNIS CLUB SAINT PERDON | Sport et loisirs | 300 |

M. Gilles CASTAIGNEDE précise que **les Resto du Cœur** ont fait une demande d'aide en fonction du nombre de repas distribués dans l'année. Au titre de l'année 2013, les Resto du Cœur avait demandé 115 €. Pour 2014, ils demandent une aide à hauteur de 124 €.

Concernant l'aide à la **SPA** : M. Gilles CASTAIGNEDE explique qu'elle est en situation financière difficile. Il dit qu'en 2013 l'aide accordée au refuge SPA a été de 320 €.

Pour cette année, l'aide pourra être accordée dès lors que la commune aura une vue plus précise sur l'avenir de cette structure. En effet, il est question du retrait des compétences « fourrière » pour ce refuge.

Concernant **l'association Idem** : cette association assure l'enseignement musical pour les enfants de Saint-Pierre-du-Mont et des communes voisines, dont Saint-Perdon. M. Gilles CASTAIGNEDE précise qu'il n'existe pas de service de qualité, en matière musicale, à Saint-Perdon. Il est donc proposé d'aider cette association Idem à hauteur de 70 € par an et par enfant.

M. Patrick DANGOUMAU demande si la Commune pourrait aider d'autres associations musicales. M. Gilles CASTAIGNEDE précise que si une demande est faite par ces associations, une aide pourrait être octroyée, à hauteur de 70 € par an et par enfant.

M. Gilles CASTAIGNEDE explique que **l'association CATM**, dont les membres représentent les prisonniers de guerre, est en grandes difficultés. En effet, l'adhésion des adhérents s'élève à 22 € par an et 19 € sont redistribués au comité départemental. Il rappelle, toutefois, l'importance de cette association qui organise les manifestations de commémoration et la représentation de Saint-Perdon dans les communes voisines. Il dit qu'il serait souhaitable de travailler avec les enseignants de l'Ecole pour que les enfants et des adolescents soient présents lors des manifestations de commémoration.

Il précise que 500 € seront donnés à **l'association Club Espoir et Amitié** qui offre un grand nombre d'activités et qui a 226 membres en son sein.

Concernant la **FNATH**, il précise que 46 personnes sont membres de cette association, dont 11 de Saint-Perdon.

L'ACCA de Saint-Perdon rencontre des difficultés, notamment dues à une déflation au sein de ses effectifs. L'aide octroyée, pour l'année, s'élèvera à 700 € et correspond à la prise en charge du plan de gestion.

Concernant **l'association de St-Orens**, M. Gilles CASTAIGNEDE précise que la commune reçoit 1500 € de la Communauté d'Agglomération. La Commune propose de reverser 2000 € qui correspondent à la subvention de la Communauté d'Agglomération, augmentés de 500€. Un pique-nique sera organisé, le 12 juillet prochain, autour de la chapelle et tous les conseils municipaux sont invités.

Concernant **l'association des Petits Lutins** : 70 familles sont membres, ce qui représente 40 % des familles des enfants de l'Ecole. L'association des Petits Lutins aide, notamment, à l'organisation des fêtes de fin d'année. Cette année, 250 € sont proposés au vote pour cette association.

L'association Sport Surf Club offre une découverte de ce sport, mais aussi des activités éducatives (nettoyage des plages). Cette association souhaite acheter des planches et du petit matériel (Néoprène). La Commune pourrait aider cette association, pour l'année 2014, à hauteur de 600€.

Concernant **l'association Tennis**, 65 membres en font parties, dont 41 enfants. Cette association organise des compétitions. L'aide de la Commune est une aide ponctuelle, qui correspond à l'achat de balles de compétition pour 300€.

L'association de la Peña la Muleta anime les manifestations taurines lors des Fêtes de Saint-Perdon. Il est précisé que cette animation est organisée dans les arènes de Mont-de-Marsan, qui sont des arènes de première catégorie. Cette catégorie d'arènes entraîne un surcoût de rémunération des subalternes à hauteur de plus de 7 000 € (accord syndical).

M. Patrick DANGOUMAU dit qu'il n'est pas d'accord avec l'attribution d'une subvention aussi importante.

Il précise n'est pas d'accord sur le montant de la subvention et non pas sur l'attribution de la subvention.

Il dit que, par exemple en 2010, l'association a été excédentaire et que la Commune n'a pas vocation à aider une association qui a de l'argent en caisse.

M. Gilles CASTAIGNEDE explique que pour ce type d'associations le niveau de charge est connu mais le niveau de recettes reste inconnu.

M. Patrick DANGOUMAU souligne que, suite à l'incendie des arènes, l'effet de solidarité a joué mais il est vite retombé. Par conséquent, les recettes d'entrées aux arènes ont été moins nombreuses.

M. Gilles CASTAIGNEDE dit que la Commune ne demande pas le détail des comptes d'exploitation. Il rappelle qu'un grand nombre de dépenses sont à faire pour l'organisation des manifestations taurines, ce qui explique le fonds de roulement. Il ajoute que l'aide directe faite à l'association est moins importante que les frais que générerait l'entretien des arènes.

M. Didier LARTIGUE demande à M. Patrick DANGOUMAU si cette association mérite ce traitement. Il précise que la commission a travaillé autour des demandes faites par les associations, et que la Commune répond donc à ces demandes.

M. Patrick DANGOUMAU demande si la Peña peut trouver d'autres solutions pour augmenter ses recettes.

M. Didier LARTIGUE précise que, pour l'attribution de subventions, la Commune a été attentive au nombre de membres des associations, à l'image et la notoriété portée par l'association. Il ne souhaite pas faire un procès à la Peña la Muleta.

M. Didier LARTIGUE rappelle le slogan lancé par l'équipe de M. Patrick DANGOUMAU lors des élections municipales : « L'image de Saint-Perdon, c'est le Conseil Municipal, les associations et le personnel communal, qui prolongent notre action et ses habitants. C'est donc ensemble que nous œuvrerons pour Saint-Perdon ».

M. Didier LARTIGUE dit que l'association n'est pas responsable de la destruction des arènes et que ce n'est pas justifié de vouloir la saboter.

M. Patrick DANGOUMAU explique qu'il trouve anormal que la moitié de l'enveloppe budgétaire des subventions soit attribuée à cette seule association.

M^{me} Élodie GAUZERE dit que beaucoup d'associations bénéficient d'aides indirectes comme par exemple la mise à disposition des salles. C'est, selon elle, réducteur de dire que les aides vont en majorité à l'association la Peña la Muleta.

M. Patrick DANGOUMAU souligne que la mise à disposition des salles est un faux problème, car c'est vrai pour toutes les associations. M^{me} Hélène DUPIN dit « si l'on suit ce raisonnement, il serait donc souhaitable de refaire des arènes pour la Peña ».

M. Didier LARTIGUE précise que bon nombre d'associations dégage des bénéfices en faisant des projets et qu'il n'est pas souhaitable de les pénaliser, si elle dégage un excédent.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'approuver la répartition proposée par la commission Animation, Communication et Vie Associative à 15 voix pour et 4 personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote (M. DANGOUMAU, M^{me} MATHIEU, M. HOUILLERE et M^{me} TASTET).

Délibération portant sur la motion de soutien en faveur de l'AMF

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur celle-ci.

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos citoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Saint-Perdon rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Saint-Perdon estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Saint-Perdon soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations d'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

Approuve, à l'unanimité, la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat telle qu'elle lui a été lu par M. le Maire.

Informations Diverses :

M. le Maire donne le compte-rendu de la rencontre du 11 juin dernier avec M^{me} DARRIEUSSECQ, Présidente du Marsan Agglomération :

Concernant le développement économique, M^{me} DARRIEUSSECQ incite la Commune à se rapprocher des services Développement Economiques de l'Agglomération pour faire le tour des friches actuelles et des possibilités d'implantation de nouvelles entreprises. Elle reste attachée au développement sur cet axe routier majeur.

Concernant la vocation tourisme, M^{me} DARRIEUSSECQ reste ouverte à l'implantation d'un camping qui pourrait ne pas se faire à Saint-Pierre-du-Mont. Elle nous invite à prendre contact avec les services de la Communauté d'Agglomération du Marsan (CAM) pour établir une possibilité d'implantation sur Saint-Perdon. Toutefois, il est souhaitable que le camping soit à proximité de la base nautique de Saint-Pierre-du-Mont et qu'il soit implanté dans un site naturel intéressant et arboré. Le mode de gestion serait une délégation de services publics et la recommandation majeure serait une fermeture l'hiver. Le site est à trouver.

Concernant les circuits pédestres et cyclables, M^{me} DARRIEUSSECQ reste ouverte, comme pour le reste, à l'ouverture de circuits. Elle a été particulièrement intéressée par les problèmes de sécurité qui se posent actuellement pour les militaires, qui se rendent à Mont-de-Marsan. Il sera forcément souhaitable de travailler avec les services de l'agglomération. L'identification des circuits devra être réalisée.

Un courrier a été transmis à l'attention du Vice-Président chargé des pistes cyclables (M. Parronau) pour demander l'étude d'une piste cyclable le long de la 2 × 2 voies et d'une piste cyclable qui joindrait le bourg de Saint-Perdon à la base nautique par l'arrière (RD351). Cette hypothèse intéresse beaucoup le Maire de Saint-Pierre-du-Mont dès lors qu'il doit réaliser la réfection de la petite route de Menasse (estimation des

travaux à 120 000€). Il a été aussi question de lapiste cyclable qui permettrait de rejoindre, avec la création d'un pont (dont le coût semble élevé), le chemin de Halage.

Concernant la maison de Santé, M^{me} DARRIEUSSECQ a précisé qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde. Elle incite la Commune à trouver les médecins, le local étant secondaire. Elle souhaiterait mettre en œuvre une étude sur le sujet pour avoir une vision globale, à moyen terme, du territoire et anticiper les départs à la retraite. M. le Maire tient à souligner que la chance de Saint-Perdon reste sa démographie et la présence d'une caserne de pompiers sur son territoire.

Concernant l'aménagement du Bourg, M. le Maire dit que des contacts ont été pris avec les services de l'agglomération, notamment avec M. Franck Michaux.

M. Stéphane HOUILLERE dit que lors de la réunion à la C.A.M. sur la voirie, il a été précisé qu'il n'y aurait plus de programme d'aménagement du Bourg.

M. Jean-Michel DOURTHE précise qu'il n'en est pas programmé pour le moment.

M. Gilles CASTAIGNEDE explique que, sur la mandature précédente, il existait quatre enveloppes :

- une enveloppe pour la voirie de Mont-de-Marsan,
- une enveloppe pour la voirie de Saint-Pierre-du-Mont,
- une enveloppe pour la voirie des autres communes,
- une enveloppe pour l'aménagement des centres bourg.

Il dit que, sur les six dernières années, un montant de 3,7 millions d'euros a été affecté à la voirie et 770 000 € pour Saint-Perdon. Il précise que des priorités seront à définir qui tiendront compte des contraintes en matière d'entretien et des choix esthétiques.

Il souligne que la notion de sécurité est essentielle pour valider les programmes d'aménagement de Bourg.

M^{me} Sandrine CASINI explique que le projet d'aménagement du Bourg de Saint-Perdon sera réalisable mais avec un phasage, certainement sur plusieurs années.

M. Gilles CASTAIGNEDE explique qu'en commission de Finances à la CAM, où il est présent avec M^{me} Dorothee TASTET, ont été mis en place des sous-commissions :

- la première concerne l'augmentation des recettes,
- la deuxième porte sur la diminution des dépenses.

M. le Maire explique qu'il sera nécessaire de se battre sur les aspects de sécurité. Il rajoute que les communes qui ont déjà réalisé leur aménagement de Bourg n'ont plus à le faire. Il souligne que les objectifs de mutualisation conduiront la Commune à défendre son territoire. Il rajoute qu'il ne faut, toutefois, pas être défaitiste sur ces changements à venir.

M. Stéphane HOUILLERE précise que l'enveloppe des travaux de Mont-de-Marsan a, quand même, été conservée. M. Gilles CASTAIGNEDE souligne qu'il s'agit d'une réalité politique.

M. le Maire dit que les objectifs de l'État seront de réaliser des restrictions pour les collectivités puisque l'objectif est une diminution de 11 milliards d'euros pour 2016.

M. Gilles CASTAIGNEDE explique que l'évolution moyenne des taux des communes contraint les choix de la CAM. Si Saint-Perdon n'augmente pas ses taux, on bloque aussi l'ensemble des autres communes. M. Patrick DANGOUMAU dit qu'il sera peut-être nécessaire d'augmenter les impôts même, s'il précise y être défavorable.

Concernant les prises de compétences, l'objectif reste, au 1er janvier 2015, de transférer la compétence scolaire périscolaire et extrascolaire. Le cabinet d'études rendra visite, à nouveau, à l'ensemble des communes, début juillet pour connaître le positionnement des nouveaux élus. Il a été précisé que 2 millions d'euros sont en jeu pour l'Agglo à l'occasion de cette prise de compétences.

M. Patrick DANGOUMAU dit que l'objectif est la suppression du millefeuille administratif et la suppression des communes.

M. Gilles CASTAIGNEDE souligne que la bonification financière de transfert de compétences sera aussi de courte durée et durera un ou deux ans certainement.

M^{me} Régine NEHLIG précise qu'il existe une commission très importante dans les années à venir : il s'agit de la commission de transfert de charges.

M. le Maire dit qu'il faudra être très vigilant car Saint-Perdon est en avance, en matière scolaire et périscolaire, par rapport aux autres communes. Ces changements ne doivent pas être un frein pour la Commune, mais doivent contribuer à faire avancer les autres.

M. le Maire précise que la gestion des structures restera de la compétence des maires.

M. le Maire explique que la mutualisation concernera aussi la compétence urbanisme. Il précise que l'instruction du droit des sols (donc permis de construire...) devrait passer à l'Agglomération, à partir de juillet 2015. Les services d'État qui s'occupent, aujourd'hui, de l'instruction des permis de construire n'assureront plus ce service, à partir de cette date-là. Le PLU intercommunal sera une étape certaine pour les agglomérations.

M. Patrick DANGOUMAU demande si un autre projet est envisagé autour de la base de Menasse à Saint-Pierre-du-Mont. M. le Maire dit que la ceinture foncière devrait être utilisée pour une vocation d'hôtellerie.

M. Stéphane HOUILLERE dit qu'il existe déjà beaucoup d'hôtels sur le Marsan.

M. le Maire précise qu'il s'agirait d'une structure privée.

M. Jean-Paul DARSAUT dit que la première réunion de l'Office du Tourisme a eu lieu. L'équipe travaille et il pense que le territoire peut trouver sa place dans ce créneau, du fait de la proximité de la plage. Un travail sera mené conjointement avec l'Office Départemental du Tourisme.

M^{me} Dorothée TASTET dit que les élus ont été sollicités pour trouver des idées pour la journée du patrimoine de l'année 2015, dont le thème n'est pas connu.

M. Jean-Paul DARSAUT précise que le thème de 2014 est « les sites naturels ».

Concernant le Conseil Communautaire du 19 juin 2014, M. le Maire dit que l'ordre du jour était chargé : plus de 30 délibérations ont été votées.

Le SCOT a été approuvé. Il a fait l'objet de longues années de travail et a été soumis récemment à la commission de consommation des espaces naturels et agricoles. Le SCOT conduira à réaliser de l'habitat groupé, donc à densifier, et à préserver les espaces naturels. M. le Maire note qu'il ne sera pas forcément nécessaire d'engager des frais dans un PLU, si la Communauté doit se doter d'un PLUi.

M. Patrick DANGOUMAU souligne qu'il reste très critique sur la forme de ces réunions très chargées (plus de 1000 pages de note de synthèse), où il est fait peu de place aux discussions et aux échanges.

M. le Maire donne les autres points soulevés lors du dernier Conseil Communautaire :

- l'aménagement du Bourg de Campagne pour 500 000€,
- la labellisation Handiplage de Menasse, pour recevoir des handicapés sur le site,
- la modification des tarifs des transports pour tenir compte de l'augmentation de la TVA de 7 à 8%,
- la modification des locations de vélos à assistance électrique : diminution de la location à 12 semaines (au lieu de 1 an jusqu'ici),
- la présentation des modifications des statuts qui devront être votés au prochain conseil,
- le passage de l'office du Tourisme en 1^{ère} catégorie ce qui devrait permettre d'avoir quelques moyens supplémentaires,
- la vente de terrains à Mamoura,
- le recrutement d'un administrateur suite au départ de la Directrice des services,
- l'Aménagement Ouest de Mont-de-Marsan : vote d'une enveloppe supplémentaire de 450 000€ (8 000 000€ en tout, au lieu de 7.5 millions).

M. Patrick DANGOUMAU critique le formalisme de ces réunions qui servent de faire valoir et qui ne permettent pas de suivre l'évolution des dossiers.

M^{me} Régine NEHLIG souligne que le travail préalable se fait en commissions et pas en conseil communautaire.

M^{me} Sandrine CASINI dit que ce type de structure modifie considérablement le rôle des élus qui ont moins de pouvoirs décisionnaires face aux fonctionnaires et aux techniciens.

M. Patrick DANGOUMAU précise qu'il a eu la même impression lors de l'assemblée générale du SYDEC.

M. Gilles CASTAIGNEDE dit que ce système existe déjà dans les entreprises privées, avec le Conseil d'Administration.

M. Gilles CASTAIGNEDE dit qu'il participe à la commission de réduction des charges et que cette commission se réunit une fois par semaine pour aborder les dépenses lignes par lignes. Chaque directeur de service fait l'objet d'un entretien. Il dit que la Médiathèque dépense, à elle seule, 1.3 millions d'euros par an et le pôle culturel 700 000€.

M. le Maire dit qu'il a rencontré M. CASTELLA, de la CAM, pour aborder les problèmes de circulation :

- le plan de circulation des commerces sera mis en place, car il existe des risques de collision sur cette place. L'entrée sera organisée par le haut, la sortie par le bas et la signalétique adaptée sera mise en place.

- l'instauration d'une zone à 30km/h sur la zone des Castors, rue d'Albret et allée du Tursan pour sécuriser l'accès au futur lotissement Catuhe. M. Patrick DANGOUMAU dit que cette voie est étroite et qu'il sera peut être nécessaire de mettre un stop entre Despagnet et Bats ou d'inverser les stops. M. le Maire dit que la demande sera faite aux services compétents.

M. Patrick DANGOUMAU demande si le transfert des pouvoirs de police a été discuté avec M^{me} DARRIEUSSECQ, il souligne l'urgence de la question. M. le Maire précise que cela n'a pas été le cas et qu'une documentation vient juste d'arriver en Mairie sur le sujet.

M. le Maire dit qu'une rencontre avec le SICTOM a eu lieu pour parler de l'enterrage des containers poubelles et qu'une solution doit être proposée.

M. le Maire dit que l'Office National de la Chasse pourrait avoir des solutions pour son déménagement sur un site privé à Saint-Perdon.

M^{me} Dorothee TASTET demande si le détail des loyers de la Commune pourrait être donné, comme convenu suite à la commission Finances. M. Gilles CASTAIGNEDE précise que ce travail n'a pas été fait, faute de temps.

M^{me} Dorothee TASTET demande à M^{me} Sandrine CASINI de donner l'affectation de l'emprunt de 150 000€ prévu en remboursement cette année. M^{me} Sandrine CASINI précise qu'il s'agit d'un emprunt contracté pour le financement des investissements de l'année 2011 et remboursable en une fois.

M^{me} Dorothee TASTET demande si les comptes-rendus peuvent être transmis après chaque réunion de travail.

Elle dit que, dans le compte-rendu de la réunion sur le changement des rythmes scolaires, il a été question de la circulation assurée par les parents d'élèves avec des gilets jaunes. M^{me} Régine NEHLIG dit qu'elle a effectivement fait cette demande aux parents. M^{me} Dorothee TASTET demande si une habilitation est nécessaire pour faire la circulation. M^{me} Régine NEHLIG précise que cette question sera posée avant d'organiser cette participation des parents.

M^{me} Dorothee TASTET demande si une position a été prise pour l'organisation de la cantine pour tous les enfants les mercredis midis. M^{me} Régine NEHLIG dit qu'elle n'a pas souhaité donner de réponse définitive lors de la réunion d'information avec les parents car cette question a un impact financier, qui implique l'avis du Conseil Municipal. M. Didier LARTIGUE précise que cette question sera étudiée.

M. Didier LARTIGUE donne le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 juin 2014. Il dit que les effectifs sont plutôt stables (moins 11 maternelles mais plus 6 élémentaires) répartis comme il suit :

- 76 maternelles
- 124 CP/CE/CM,
- Soit un total de 195 inscrits, au 19/06/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Louis DARRIEUTORT

La secrétaire de séance,
Sandrine CASINI

Les Membres,